

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-3

PRENEZ AVIS :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 mars 2018, a adopté le Règlement numéro 400-3 relatif au bulletin d'information l'« *Info Otterburn Park* », l'« *Info Otterburn Park Loisirs* » et l'« *Info Otterburn Park Éclair* » et remplaçant l'article 4 du Règlement numéro 400-2;

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 MARS 2018.

Me Julie Waite, greffière